

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1011)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL46

présenté par
M. Alauzet, M. Coronado, M. de Rugy et M. Molac

ARTICLE 3

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« III. Au IV bis de l'article 1736 du code général des impôts les mots « montant égal à 5% » sont remplacés par les mots « montant maximal égal à 75% ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le projet de loi renforce les peines pour la fraude fiscale aggravée, rien n'est prévu pour renforcer les sanctions pour la non-déclaration des trusts. Cet amendement vise donc à renforcer ces sanctions.